

FDA AUDIT
Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

54, Place de l'église temple
26150 SAINTE CROIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 14 mars 2024.



Cabinet FDA AUDIT
Olivier Sachet
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	3 358	3 358				
	Frais de développement	8 080	8 080				
	Concessions, brevets et droits similaires	9 664	7 354	2 310	4 217	1 907	45.23
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	310 165	42 351	267 813	274 207	6 394	2.33
	Installations techniques, matériel et outillage	37 768	32 755	5 012	9 769	4 757	48.69
	Autres immobilisations corporelles	261 324	127 612	133 713	143 301	9 588	6.69
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	3 600		3 600	3 600			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	12 279		12 279	12 152	127	1.04	
Prêts							
Autres immobilisations financières	90		90	90			
Total II	646 328	221 510	424 818	447 337	22 519	5.03	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	14 052		14 052	18 819	4 767	25.33
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	22 233		22 233	8 186	14 047	171.59
	Autres créances	7 994		7 994	6 185	1 809	29.25
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	100 146		100 146	198 415	98 269	49.53	
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	144 426		144 426	231 605	87 180	37.64	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	6 000		6 000	6 750	750	11.12
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	796 753	221 510	575 243	685 693	110 449	16.11	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 70 400) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	70 400		71 500		1 100	1.54
	Réserves						
	Réserve légale	2 077		2 077			
	Réserves statutaires ou contractuelles	67 167		67 167			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	5 439		19 724		14 285	72.43
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	54 966		14 285		69 252	484.78
Subventions d'investissement Provisions réglementées	174 341		183 005		8 664	4.73	
Total I	253 580		318 310		64 730	20.34	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	11 600		11 600			
	Total II	11 600		11 600			
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	228 098		268 682		40 584	15.10
	Concours bancaires courants	800				800	
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	38 780		31 647		7 133	22.54
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 443		20 519		9 076	44.23	
Dettes fiscales et sociales	29 923		34 126		4 203	12.32	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 020		809		211	26.09	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	310 063		355 782		45 719	12.85
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	575 243		685 693		110 449	16.11
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	122 916		127 684			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	12	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	36 704	10 403	47 107	45 179	1 928	4.27	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	371 668		371 668	470 883	99 215	21.07	
Chiffre d'affaires NET	408 372	10 403	418 775	516 062	97 287	18.85	
Production stockée							
Production immobilisée			9 053	7 548	1 505	19.94	
Subventions d'exploitation			8 664	11 164	2 500	22.39	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			164	111	53	48.29	
Total des Produits d'exploitation (I)			436 655	534 884	98 229	18.36	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			29 677	28 463	1 215	4.27	
Variation de stock (marchandises)			4 767	12 498	17 266	138.14	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			64 206	78 681	14 474	18.40	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			100 264	112 805	12 541	11.12	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 461	5 903	2 558	43.33	
Salaires et traitements			206 212	222 402	16 190	7.28	
Charges sociales			40 582	47 031	6 449	13.71	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			36 463	35 974	489	1.36	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			281	181	100	54.84	
Total des Charges d'exploitation (II)			490 913	518 942	28 029	5.40	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			54 258	15 942	70 200	440.35	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		130		1	129	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		130		1	129	NS
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		3 040		3 132	92	2.93
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		3 040		3 132	92	2.93
2. Résultat financier (V-VI)		2 910		3 131	221	7.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		57 168		12 811	69 979	546.25
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 729		1 606	2 124	132.26
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		3 729		1 606	2 124	132.26
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 527		131	1 396	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		1 527		131	1 396	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 202		1 474	727	49.34
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		440 514		536 490	95 976	17.89
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		495 480		522 205	26 724	5.12
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		54 966		14 285	69 252	484.78

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 ☐ Redevance de crédit bail immobilier
 (3) Dont produits concernant les entreprises liées
 (4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 575 243.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 418 774.74 Euros et dégagant un déficit de 54 966.49- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

De nombreux travaux ont été déjà lancés sur fonds propres depuis 2011 valorisant le bâtiment.

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux.

Le coût des travaux est de 10 932 € sur l'exercice. Une production immobilisée de 9 053 € a été constatée sur cet exercice.

La société n'a pas eu sur 2023 de nouvelle souscription de titres participatifs.

De nouveaux sociétaires sont entrés au capital et d'autres sorties portant celui-ci à 70 400 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	11 438		
TOTAL	11 438		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 664		
TOTAL	9 664		
Constructions sur sol propre	310 165		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	37 768		
Installations générales agencements aménagements divers	239 426		13 066
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 457		
TOTAL	598 816		13 066
Autres participations	3 600		
Autres titres immobilisés	12 152		127
Prêts, autres immobilisations financières	90		
TOTAL	15 842		127
TOTAL GENERAL	635 760		13 193

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement		11 438	11 438
TOTAL		11 438	11 438
Autres immobilisations incorporelles		9 664	9 664
TOTAL		9 664	9 664
Constructions sur sol propre		310 165	310 165
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		37 768	37 768
Installations générales agencements aménagements divers	2 626	249 867	249 867
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 457	11 457
TOTAL	2 626	609 257	609 257
Autres participations		3 600	3 600
Autres titres immobilisés		12 279	12 279
Prêts, autres immobilisations financières		90	90
TOTAL		15 969	15 969
TOTAL GENERAL	2 626	646 328	646 328

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	11 438			11 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	5 446	1 907		7 354
Constructions sur sol propre		35 957	6 394		42 351
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		27 999	4 757		32 755
Installations générales agencements aménagements divers		98 702	21 495	2 626	117 572
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 881	1 159		10 040
	TOTAL	171 539	33 805	2 626	202 718
	TOTAL GENERAL	188 423	35 712	2 626	221 510

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 907				
Constructions sur sol propre	6 394				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 757				
Instal.générales agenc.aménag.divers	21 495				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 159				
	TOTAL	33 805			
	TOTAL GENERAL	35 712			

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	90	90	
Autres créances clients	22 233	22 233	
Personnel et comptes rattachés	3 641	3 641	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 754	3 754	
Débiteurs divers	598	598	
	TOTAL	30 317	30 317

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	800	800		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	228 098	40 951	116 729	70 419
Fournisseurs et comptes rattachés	11 443	11 443		
Personnel et comptes rattachés	10 458	10 458		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 552	14 552		
Taxe sur la valeur ajoutée	835	835		
Autres impôts taxes et assimilés	4 077	4 077		
Autres dettes	1 020	1 020		
TOTAL	271 284	84 136	116 729	70 419
Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 584			

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 843
Dettes fiscales et sociales	15 628
Total	19 471

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	6 000	
Total	6 000	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux dans une durée de 7 ans (+2 ans optionnels) à la date de signature du dit bail pour investir en conséquence et réaliser les points suivant :

- Réfection des toitures de la partie ancien monastère,
- Reprise des menuiseries extérieures,
- Drainage de la cour,
- Mise aux normes sécurité incendie.

Dans le cadre de l'emprunt de 240 000€ au près du Crédit Coopératif, une hypothèque conventionnelle a été signée. Cette hypothèque conventionnelle conférée par la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE en sa qualité de preneur au bail à construction consenti par l'association LE MONASTERE DE SAINTE-COIX reçu au terme de l'acte reçu par Me SANNIER le 24 février 2014 pour une durée de 21 ans (01/02/2014 au 31/01/2035) en 2ème rang à hauteur de 240 000€ en capital et intérêts, frais, commissions et accessoires sur le bail à construction et les constructions à édifier.

Toujours en lien avec cet emprunt, un engagement financier a été conclu entre la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE et le Crédit Coopératif. Ainsi, le taux d'intérêt pour être immédiatement majoré de 0.50% l'an si la Banque venait à constater, à une date anniversaire de la signature du présent contrat de prêt, que les mouvements créditeurs enregistrés sur les comptes de l'Emprunteur ouvert sur ses livres ont représenté, au cours

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

de l'exercice comptable écoulé de l'Emprunteur, moins de 80% de son chiffre d'affaires sur ce même exercice. En pareille hypothèse, l'augmentation de taux, appliquée pour toute la durée résiduelle du prêt, sera notifiée par la Banque à l'Emprunteur, qui lui communiquera à cette occasion le nouveau TEG applicable ainsi que, un nouveau tableau d'amortissement.

Sur l'année 2020, la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE a également soucrit un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 100 000€. L'emprunt est remboursé sur 48 mois depuis le 31/01/2023, le taux est de 0.55%.

Engagements reçus

FDA AUDIT

Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. LE NOUVEAU MONASTERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 14 mars 2024

Olivier SACHET
Commissaire aux Comptes

